

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 70 (1919)
Heft: 2-4

Rubrik: Confédération

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sol, qui est venue s'appliquer contre l'autre tige et s'y est fixée. La soudure est aujourd'hui complète et le recouvrement si parfait que la branche semble traverser la tige de part en part. La branche est verte sur la section comprise entre les deux arbres; l'extrémité à sa sortie de la plus petite tige a séché.

Les dimensions de ce pseudo bras de force sont curieuses à noter; elles comportent:

à la sortie de la grosse tige:	65 cm. de circonférence
à l'entrée dans la petite tige:	40 " " "
dans la partie médiane:	26 " " "

Et il n'est pas moins intéressant de relever les variations d'épaisseur des deux tiges que la soudure semble avoir provoquées:

Circonférence de la grosse tige, à 1,3 m.:	107 cm.
" " " " " " 3,0 "	: 107 "
" " " petite " " 1,3 "	: 54 "
" " " " " " 3,5 "	: 57 "
" " " " " " 4,0 "	: 54 "

Il appert de ces chiffres que, vraisemblablement, la soudure a provoqué sur la petite tige un épaississement du fût au-dessus de la place touchée.

De semblables cas sont assez fréquents sur les essences feuillues, mais non point sur les résineux. Aussi avons-nous soumis la chose à M. le Dr P. Jaccard, professeur de botanique générale à l'Ecole polytechnique fédérale, et lui avons demandé comment peut s'expliquer cet épaississement.

A en croire notre savant collègue, la capacité conductrice pour l'eau ayant subi une diminution sur la plus petite tige par le fait de l'introduction du rameau inclus dans son intérieur, la plante a réagi par un „accroissement compensateur“ local qui a eu pour effet d'augmenter le calibre de l'arbre dans la section en cause. Cela semble, en effet, fort plausible.

Un cordial merci au garde Ræmy pour son intéressante communication.

H. B.

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière de Zurich. Le nombre des étudiants forestiers était au commencement du semestre d'hiver 1918/19 le suivant:

11 au 4^e cours; 23 au 3^e cours; 12 au 2^e cours et 21 au 1^{er} cours. De ces 67 étudiants, 3 sont en congé pour cause de maladie. Voici quelle est leur répartition entre les cantons d'origine: Berne 11; Zurich 10; Grisons 8; Vaud 6; Glaris et Argovie chacun 4; St-Gall, Genève et Neuchâtel chacun 3; Appenzell Rh.-Ext., Soleure, Lucerne, Fribourg et Valais chacun 2; Nidwald, Schaffhouse, Bâle-Ville, Thurgovie et Obwald chacun 1.

Notre Ecole ne compte aucun étranger.

On remarquera que, contrairement à l'exercice 1917/18, les entrées nouvelles ont été exceptionnellement nombreuses. Cantons et communes ayant enfin consenti, dans une certaine mesure qui, somme toute, pourrait être plus générale, à vouer aux questions de traitement l'attention qu'elles méritent, la fréquence à notre Ecole semble en avoir ressenti le contre-coup. Nous ne voulons pas dire par là que les traitements forestiers soient, dans notre république, généralement suffisants: nous sommes bien loin encore de cet état idéal. Il faut reconnaître cependant qu'une amélioration semble se dessiner.

Depuis la guerre, la section d'agriculture de l'Ecole polytechnique a reçu un essor extraordinaire: elle compte 138 étudiants dont 54 au premier cours.

Monsieur le professeur *Pulfer* a été empêché par la maladie de donner ses cours à notre Ecole pendant les deux derniers semestres. Il a été remplacé, durant ce temps, par les deux autres professeurs de sciences forestières et un assistant de la Station de recherches forestières. Aux dernières nouvelles, l'aimable professeur était en bonne voie de guérison. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de complet rétablissement et serons heureux de le voir reprendre bientôt sa place au milieu de ses collègues.

Examens fédéraux. Le Département fédéral de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné aux forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux:

MM. Amsler, Walter, de Meilen (Zurich),
Herzog, Ernest, de Reckingen (Argovie),
Biolley, Jean-Louis, de Neuchâtel,
Gonet, Charles, de Vuarrens (Vaud),
Pattner, Wilhelm, de Liestal (Bâle-Campagne),
Ritzler, Charles, de Zurich,
Schaltenbrand, Werner, de Laufen (Berne).

Subvention fédérale à la Société forestière suisse. On se souvient que la subvention de la Confédération à notre société, qui était de fr. 5000 avant 1915, avait alors été réduite à fr. 4000. A l'assemblée générale de 1917, on vota la proposition de demander au Conseil fédéral, vu le caractère d'utilité publique de notre association, de ramener sa subvention au chiffre précédent. Le bureau en cause fit d'abord la sourde oreille. Puis, en automne 1918, après recharge, les fr. 5000 furent inscrits au budget pour 1919. Et les Chambres fédérales, dont on semblait redouter la décision, ont ratifié sans discussion l'augmentation proposée. Nous toucherons à nouveau les fr. 5000 dès 1919. Et voilà qui va permettre aux deux organes de notre société, qui ont si grand mal à nouer les deux bouts, malgré de copieuses restrictions et diminutions, d'envisager l'avenir avec plus de sérénité. Tout est

bien qui finit bien. Merci à nos députés à Berne pour leur bon mouvement !

Au demeurant, les Chambres ont eu un autre geste généreux à l'adresse des sylviculteurs suisses, puisqu'elles ont voté un crédit de fr. 5000 pour l'impression du mémorial rédigé par le regretté *P. Hefti*, au nom de la Société forestière suisse, et destiné à faire connaître l'importance pour la Suisse d'une gestion forestière intensive.

CANTONS.

Zurich. Le Conseil municipal de Zurich a nommé comme adjoint de l'inspecteur forestier de la ville M. *Karl Ritzler*, de Zurich, lequel a succédé à M. Volkart, promu récemment inspecteur forestier d'arrondissement.

Berne. Le Grand Conseil, dans sa session de janvier, a réglementé les nouveaux traitements des fonctionnaires et employés de l'administration cantonale. D'une façon générale, les traitements en vigueur depuis 1906 ont été augmentés du 50 %. Il semble qu'on a cherché à instaurer, à cette occasion, une gradation uniforme dans les catégories de fonctionnaires.

Les nouveaux traitements déploient leurs effets depuis le 1^{er} janvier 1919. Pour les agents de l'administration forestière cantonale, ils ont été fixés comme suit :

Conservateurs (Forstmeister), de fr. 7000 à fr. 9500. Inspecteurs forestiers d'arrondissement, de fr. 6500 à fr. 8500. Augmentations de trois en trois ans jusqu'à concurrence de 4 ; le maximum sera ainsi atteint après 12 années de service.

Le même décret a prévu la constitution d'une caisse de secours (Hilfskasse), dont l'organisation sera établie par décret spécial. Y participeront obligatoirement tous les fonctionnaires, employés et ouvriers permanents de l'Etat. Leurs versements, qui seront déduits du traitement, porteront le 5 % de celui-ci.

Cette nouvelle réglementation des traitements constitue indubitablement un progrès. On aurait pu souhaiter que l'autorité prenne cette mesure de son propre chef comme conséquence de l'augmentation réelle du travail exigé et du formidable renchérissement de la vie, tandis qu'elle résulte surtout de la forte pression exercée par les partis de la gauche. Une politique plus intelligente en matière de traitements aurait certainement prévenu l'évolution à gauche de nombreux fonctionnaires et employés.

Examinons maintenant les différences de traitement entre les catégories de fonctionnaires.

Un fait surprend d'emblée : c'est la minime différence entre le traitement maximum des conservateurs et des inspecteurs forestiers d'arrondissement. Cette différence de fr. 1000 ne semble pas tenir un compte suffisant de l'activité administrative plus grande du conservateur et de sa responsabilité comme supérieur d'au moins 6 agents d'arrondissement.